

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Le parti socialiste a pris connaissance avec un immense intérêt de ce rapport du Conseil communal qui invite le Conseil général à adopter une initiative communale sous la forme de la motion urgente.

Ce nouveau droit d'initiative des communes, qui avait été initié par l'association des communes neuchâtelaises elle-même, trouve ici tout son sens. En effet, quelle meilleur exemple de la nécessité de ce droit que de l'utiliser afin de contraindre l'Etat à mener, d'entente avec les communes, une étude sur l'assainissement des finances des collectivités publiques ? Quel meilleur exemple de la nécessité de ce droit que l'alliance de plusieurs communes du canton qui luttent ensemble contre des décisions du Conseil d'Etat, taxées dans le rapport qui nous occupe ce soir d'incongrues, nous lui préférons le terme de mortifères.

En effet, les reports de charges envisagés par le canton sur l'ensemble des communes neuchâtelaises sont à terme délétères pour l'autonomie communale. Il n'est à notre sens pas admissible que sous couvert d'économies, le canton reporte année après année les charges de plus en plus lourdes sur les communes, en allant, en ce qui nous concerne, jusqu'à asphyxier notre commune. Ce qu'il y a de particulièrement choquant, c'est que ces reports sont décidés sans aucune concertation préalable des communes.

Comme le rapport, qui est excellent au demeurant, le souligne à plusieurs reprises, cette manière unilatérale de fonctionner du Conseil d'Etat est contre-productive au bon fonctionnement de l'ensemble des échelons actifs sur notre territoire. Il n'est pas tolérable que l'échelon communal, qui est le plus proche des préoccupations des citoyennes et citoyens soient ainsi considérés, trop souvent, comme quantité négligeable par l'Etat, que les communes ne soient pas associées aux procédures de décisions qui les touchent de plein fouet. Nous ne remettons en aucun cas en cause le besoin de mener une réflexion sur le coût des administrations publiques neuchâtelaises et sur les économies à trouver sur le fonctionnement de ces mêmes administrations. Ce qui nous heurte, c'est la méthode utilisée, celle, il faut bien le dire, de l'autoritarisme. Nous exigeons donc que l'Etat travaille en concertation avec les communes et qu'il les considère enfin comme des partenaires.

Pour ce qui est du cas particulier de notre ville, ces reports sont particulièrement choquants du point de vue des équilibres. Comment l'Etat peut-il reporter plus de CHF 5'000'000.- sur une commune qui est déjà au bord du gouffre ? Nous ne demandons évidemment pas de traitement de faveur, mais une réflexion globale sur la répartition des impôts. Des communes ne peuvent pas s'enrichir de telle manière qu'elles envisagent des baisses massives de leurs impôts sur les personnes physiques alors que d'autres sont obligées de procéder à des coupes massives dans les prestations.

Le Conseil d'Etat parle beaucoup du concept d'un canton, un territoire et de la circonscription unique. Ce concept en restera un tant et aussi longtemps que ce même Conseil d'Etat laissera de telles inégalités de traitement perdurer, voire s'accroître, entre les régions de ce territoire. Nous nous réjouissons déjà de pouvoir en débattre lors de la venue d'une délégation du Conseil d'Etat le 16 novembre.

Comme vous l'aurez compris, le parti socialiste votera cette initiative avec détermination, en remerciant chaleureusement les personnes qui ont participé à sa concrétisation et à son excellente rédaction.